



# Quel projet pour notre République ?

**Violence policière, loi antiterroriste étendue à la vie quotidienne, loi « anti casseurs », atteinte au droit de manifester des citoyen·nes et de leurs représentant·es et à leur liberté d'expression, atteinte aux libertés syndicales, gaz lacrymogènes, canons à eau...**

Depuis de nombreuses semaines, la contestation et la colère populaires se font entendre avec pour seule réponse, une répression sans commune mesure à l'encontre des lycéen·nes, des syndiqué·es et des « Gilets jaunes ». Avec l'alibi d'un supposé « grand débat » agité comme un miroir aux alouettes, nous avons droit en prime à un *one-man-show* du président devant des publics triés sur le volet par les préfets et préparés. Ces « performances présidentielles » sont opportunément diffusées non-stop par les chaînes TV qui lui offrent ainsi, avant l'heure, une tribune de campagne pour les européennes, véritable action de propagande hors quota pour le pouvoir en place !

Tout au long de ces mois de protestation, des faits indignes de notre démocratie se sont déroulés. À Mantes-la-Jolie, des lycéen·nes ont été humilié·es et insulté·es par des forces de polices méprisantes qui les ont contraint·es de s'agenouiller mains sur la tête et contre un mur pour certain·es. Chaque samedi, lors des manifestations, le gouvernement et son ministre de l'intérieur font un usage massif des armes dites non létales mais néanmoins ravageuses : LBD et grenades, gaz lacrymogènes, canons à eau, matraquages systématiques, avec des nasses qui se transforment « en vastes gardes à vue à ciel ouvert ».

Jamais dans notre pays, depuis 1968, des manifestations n'avaient provoqué autant de victimes (blessures et mutilations). L'objectif à peine déguisé, mais passé sous silence par les principaux médias et éditorialistes, est d'instituer un climat de peur et d'insécurité pour intimider celles et ceux qui persistent à relever la tête.

**C'est une atteinte intolérable au droit à la liberté d'expression, au droit de manifester ainsi qu'au droit humain fondamental du droit à ne pas subir d'atteinte à son intégrité physique.**

**Pourtant, malgré les allégations mensongères du gouvernement et des médias aux ordres, la mobilisation citoyen·ne dure depuis bientôt 4 mois et sa détermination ne faiblit pas !!**

Outre ces violences d'État, le gouvernement réinvente un arsenal judiciaire et répressif pour criminaliser toute contestation sociale : par la loi dite « anti-casseur », ou lors des vagues de « procès » avec de multiples comparutions immédiates débouchant souvent sur de lourdes condamnations.

L'État macroniste refuse d'entendre les légitimes revendications des travailleur·es et d'y répondre. Il ne répond aux revendications citoyen·nes dans les territoires que par des mesures technocratiques déconnectées des besoins auxquels aspirent celles et ceux qui sont les victimes de la culture de l'« excellence » et du profit. Il use encore et encore de la morgue, de l'arrogance, de la peur, de la désinformation, pour discréditer et criminaliser le mouvement social.

Les chaînes d'information publiques et privées, les réseaux sociaux sont mobilisés pour organiser la désinformation (sur les chiffres, sur la nature du mouvement, sur les mots d'ordre, etc.) et installer un climat de lynchage médiatique et politique.

**C'est une « politique du pire », de l'affrontement blocs contre blocs, qui ranime, avive et entretient les haines et l'intolérance.**

La répression d'État mise en œuvre par ce gouvernement est responsable de milliers de blessé·es, de centaines de mutilé·es. Ce même gouvernement entend faire passer une loi liberticide contre le droit de manifester et la liberté d'expression. Il n'hésite même plus à s'attaquer aux symboles de représentation de la République, à ses élu·es. Ce samedi, à Bordeaux, Loïc Prud'homme, député de la République a été matraqué lors qu'il quittait pacifiquement la manifestation à laquelle il venait de participer. Dans la logique d'une criminalisation de l'activité syndicale déjà largement engagée, le ministère de l'intérieur vient de déposer plainte contre un syndicat CGT, dans l'espoir de limiter sa liberté d'expression.

Ce pouvoir a décidément résolu de s'en prendre et de terroriser celles et ceux qui refusent de s'inscrire dans son champ de pensée.

## **Ne laissons pas faire ! Nous ne pouvons laisser faire !**

### **Mise en coupe réglée des fonctionnaires**

L'État macroniste entend mettre sous sa coupe les fonctionnaires. Le ministre de l'Éducation nationale, ministère stratégique qui a pour mission d'éduquer et de former notre jeunesse et de l'aider à trouver son émancipation, est en train de redéfinir cette mission sans qu'un quelconque débat de société ait eu lieu.

Dans la logique répressive de restriction des libertés, l'article 1 de la mal nommée loi « *Pour une école de la confiance* » portée par le ministre Blanquer doit museler les enseignant·es et remettre en cause leur liberté d'opinion et d'expression pour les transformer en petits soldats disciplinés et silencieux au service d'un pouvoir aux ordres du patronat.

Pour ce gouvernement et ses serviteurs zélés, le statut de fonctionnaire ne doit plus être un outil d'égalité et d'indépendance au service des citoyen·nes mais, comme sous Vichy, il est supposé induire un devoir de soumission totale à la hiérarchie gouvernementale. Pour ces démolisseurs des services publics, cette transformation du statut des fonctionnaires doit être l'instrument de la dérégulation permettant de transférer au privé des pans entiers, voire la totalité, des missions du service public.

► La CGT FERC Sup condamne sans réserve cette violence gouvernementale et réaffirme son soutien à l'ensemble des victimes de la répression d'État qui ne cesse pas depuis des mois. Elle condamne notamment l'agression du député Loïc Prud'homme ;

► Avec la Confédération Générale du Travail, et la Ligue des Droits de l'Homme, comme le demande le Conseil de l'Europe, la CGT FERC Sup réclame l'abandon immédiat de l'usage des LBD et des grenades de désencerclement ;

► Dans la continuité de l'appel de son Conseil national et parce qu'elle est profondément et inconditionnellement attachée à la liberté d'expression et aux droits de manifester, l'Union nationale CGT FERC Sup appelle l'ensemble des syndicats à poursuivre l'élargissement de la mobilisation :

**Dans l'enseignement supérieur en participant massivement aux mercredis de lutte contre la hausse des droits d'inscription, le lundi 11 mars au rassemblement devant le CNESER contre la mort de l'ESR et en organisant une participation massive aux manifestations du mardi 12 mars, 19 mars et chaque samedi.**

Montreuil, le 6 mars 2019